

## PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 356-22

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue le 16 février 2022, le Règlement numéro 356-22, intitulé « Règlement numéro 356-22 modifiant le règlement de construction numéro 280-07-13 et ses amendements afin de limiter les catégories de bâtiments et de constructions pouvant reposer sur une fondation à base de pilotis ou de pieux ».

La MRC de L'Assomption a émis un certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé le 23 mars 2022.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il est entré en vigueur le 25 mars 2022.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 25 mars 2022

La greffière,

FLAVIEROBITAILLE